



Numéro 145
16 février 2022

Conseil collectif
rédigé à partir de notre réseau



COLZA

- Charançon de la tige

BLE

- Fertilisation azotée

Escourgeon

- Azote : Fractionnement

POIS DE PRINTEMPS

- Implantation
- Désherbage

LIMACES :

- Vigilance sur les cultures de printemps

GLYPHOSATE :

- Conditions d'usage sur labour

DIVERS

PCAE 2022

d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 1 du 15/02/2022. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2021-2022. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75

www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



AGROMETEO

Les périodes ensoleillées et l'allongement des jours permettent une reprise de végétation assez homogène en plaine. Les 1^{ers} apports d'azote continuent sans urgence selon les opportunités de passage. Des petites pluies sont encore prévues cette semaine, ce qui ne permettra toujours pas d'engager les semis d'orge ou de pois de printemps.

COLZA

(C1 à C2)

La reprise de végétation des colzas est bien amorcée avec l'émergence des entre-nœuds (stade C2) pour certaines parcelles. Clôturez votre 1^{er} apport d'azote si ce n'est pas encore fait.

Charançon de la tige : A surveiller

Avec le redoux annoncé autour de 12°C, il est fort probable que l'activité des insectes reprenne. La mise en place d'une cuvette jaune est un bon moyen d'observer les premiers vols de charançons.



(Source : Terres Inovia)

Le vol des charançons de la tige n'a pas encore débuté sur la zone nord 77. Il a été observé en Essonne la semaine dernière. Ils pourraient rapidement apparaître au vu des températures annoncées (+ 10° C).

- **Seuil d'intervention : 8-10 jours après les premières captures**
- **Stades de sensibilité : de la reprise de végétation à boutons séparés**

Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du chou et celui de la tige du colza. Ci-dessous, une photo des deux types de charançons. Le charançon du chou est peu à pas nuisible pour le colza.



Charançon de la tige du colza

Le plus gros des charançons rencontrés sur colza a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir



Charançon de la tige du chou

Le corps est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ses pattes est brun orangé (rousse).

BLE

(stade 3 feuille à tallage)

Fertilisation : Optimiser vos apports

Ajuster le premier apport

Peu de parcelles montrent pour le moment des signes de faim d'azote (décoloration). Hormis quelques blés de maïs ou betterave semés tardivement, les blés au stade tallage n'ont pas d'urgence à recevoir le 1^{er} apport. Selon vos résultats de reliquats, et l'opportunité de passage (portance du sol, absence de vent, pluviométrie après l'apport...) une dose de 40u à 60u peut généralement suffire dans les 10 jours à venir.

Ce décalage du 1^{er} apport permet d'optimiser l'azote apporté en étant au plus près des besoins réels de la plante (15 % des besoins totaux au stade tallage). Cela permet aussi de déplacer une partie plus importante de l'azote vers la phase de montaison, période de végétation avec la meilleure capacité de valorisation.

Eviter de faire l'impasse du 1^{er} apport:

- En sol superficiel
- En cas de développement faible de la culture

Pour les parcelles ayant souffert d'excès d'eau, de phytotoxicité, avec des plantes ayant des racines peu fonctionnelles et avec de mauvaises structures il est recommandé de biberonner la fertilisation azotée (surtout derrière betteraves et maïs).

▲ Rappel des conditions d'épandage pour limiter la perte par volatilisation

La forme d'azote influence sa sensibilité à la volatilisation et sa disponibilité pour la plante. L'ammonitrate est la moins sensible à la volatilisation et peut être disponible avec peu de pluie ou une grosse rosée. La solution 39 en revanche est bien plus sensible et doit absolument être appliquée en respectant les conditions suivantes :

- Sol humide, absence de vent, température < 10°C
- Pluie de 5 mm pour « coller » l'azote au sol et limiter sa volatilisation dans les 3 jours
- Pour toutes les formes utilisées, une pluviométrie de 15 mm dans les 15 jours permet de rendre l'azote disponible et satisfaire les besoins de la plante

▲ MES SATIMAGES : Pilotez vos apports en cours de végétation



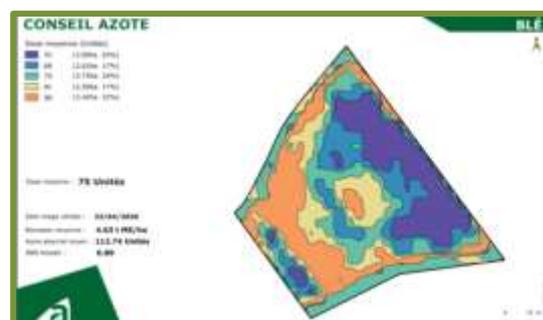
Outil développé par le réseau des chambres d'agriculture, **Mes Satimages** permet de piloter la fertilisation azotée du blé tendre et blé améliorant à partir d'image satellite.

Avantages

Prise en compte du potentiel réel et de l'état de nutrition **de l'ensemble de la parcelle dans le calcul de la dose moyenne**

Fourniture gratuite d'une carte de modulation intra-parcellaire sans besoin de matériel particulier
Mesure rapide et sans déplacement

Adaptable à la situation de chacun : **possibilité d'adapter la date de l'image analysée**



Inconvénients | Utilisation des images sentinelles sujettes à la couverture nuageuse



CONTACTEZ-NOUS !

Pour obtenir un bon de commande merci de contacter votre conseiller(e) de secteur.

ESCOURGEON

🚩 Rappel fertilisation azotée

Selon la dose totale à apporter, il est indispensable de fractionner en 2 ou 3 apports (tallage, épi 1 cm et 1 nœud). Le premier apport au stade tallage est important car les escourgeons démarrent en général plus tôt que les blés. Une carence azotée se ferait sentir sur le nombre d'épis et sur le rendement.

La gestion du fractionnement a pour objectif un rendement optimum, avec une teneur en protéines compatible avec la valorisation brassicole.

🚩 Règle de fractionnement

Dose totale	1 ^{er} apport Stade tallage	2 ^{ème} apport Stade épi 1 cm	Courant montaison (stade 1 nœud)
Conseil < 160 U	50 à 70 U	Solde	
Conseil > 160 U		50% du solde	Solde

Le fractionnement est conseillé pour les semis précoces et lorsque la dose à apporter est supérieure à 120 kg N/ha.

POIS DE PRINTEMPS

(semis à venir)

🚩 Implantation

- **Date de semis optimale :** du 15/02 au 15/03 sur un **sol ressuyé et réchauffé**. Les conditions météo prévues ne sont pour le moment pas favorables au semis des pois.
- **Profondeur de semis :** 3-4 cm afin de protéger vos graines des risques d'oiseaux, et de prévenir les risques de phytotoxicité liés au désherbage. Si le sol est caillouteux, un roulage post-semis et avant le désherbage est possible.
- **Densités de semis conseillés :**

	Sol limoneux	Sol caillouteux
Objectif de peuplement	70 plantes/m²	
Densité de semis	70 à 80 graines/m ²	90-100 graines/m ²
Dose de semis :		
pour un PMG = 230 g	160 à 180 kg/ha	205-230 kg/ha
pour un PMG = 260 g	180 à 210 kg/ha	235-260 kg/ha
pour un PMG = 290 g	205 à 230 kg/ha	260-290 kg/ha

🚩 Désherbage

Produits utilisables **en prélevée :**



VIGILANCE LIMACES

Les limaces noires n'ont jamais vraiment cessé leur activité durant l'hiver. Elles continuent de causer des dégâts sur les cultures en place. Cela pourrait aussi concerner les orges et pois de printemps à venir.

Conseils pour les semis de printemps

- ✓ Estimer la population de limaces une dizaine de jours avant le semis par la pose de piège
- ✓ Adapter le travail du sol pour perturber les limaces (labour, déchaumage...)
- ✓ Rouler après le semis limite les zones de refuges
- ✓ Sur risque avéré, prévoir de l'antilimace avec le semis.
- ✓ Surveillez vos parcelles du semis jusqu'au stade 3 feuilles et protéger prioritairement les bordures de parcelles.

Moyens de lutte

Privilégier les produits qui apportent le plus de granulés/m² pour augmenter la probabilité de rencontre par les limaces.



Lutte agronomique :



- **Le déchaumage** : le travail du sol sert à perturber les lieux de refuge ainsi qu'à détruire une partie des individus et des œufs (particulièrement l'été par temps sec).
- **Le labour** permet d'enfouir les limaces en profondeur et de retarder l'attaque sur la culture implantée juste après le labour.
- **La qualité du semis** : une structure fine ou, si besoin, un roulage limite les zones de refuge.
- Privilégier des **couverts en interculture peu appétants**.

REGLEMENTATION GLYPHOSATE

Conditions d'usage du glyphosate sur labour

Les restrictions d'usage du glyphosate vont poser question lors des implantations de printemps sur labour reverdi. Il est maintenant interdit d'appliquer du glyphosate sur labour, hormis dans les situations de sols hydromorphes comme l'indique le tableau ci-dessous.

Notre conseil : Sur parcelle en labour d'hiver faire un travail du sol dès que vous pourrez rentrer dans les parcelles en fonction de votre type de sol et de l'état de ressuyage pour détruire les graminées levées. Attendre 1 à 2 jours pour semer.

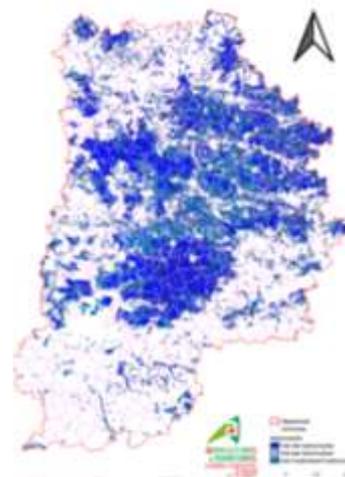
NOUVELLES CONDITIONS D'USAGE EN INTERCULTURE : les usages retirés concernent surtout les situations avec labour						
CULTURE À IMPLANTER	Automne		Printemps			
	Labour	Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	Labour		Non labour (toutes techniques sans retournement du sol)	
DATES DE LABOUR	Toutes	---	Fin d'automne à printemps	Été ou début d'automne	Été ou début d'automne	---
TYPES DE SOL	Tous	Tous	Tous	Non hydromorphe	Hydromorphe	Tous
CIBLES ANNUELLES (dont couverts)	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES VIVACES	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES INVASIVES	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage retiré	Usage retiré	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)	Usage maintenu (maximum 1080 g/ha par an)
CIBLES DE LUTTE OBLIGATOIRE	Usage maintenu (maximum 2880 g/ha/an) : lutte obligatoire réglementée contre certaines adventices (ambrosies...) ou destruction de repousses de culture en cas de lutte contre des organismes nuisibles réglementés (ex : sur repousses de pommes de terre)					

Tableau 1
Maintien ou retrait des usages du glyphosate pour l'usage « Traitements généraux-Désherbage-Interculture, jachères et destruction de culture » dans les nouvelles AMM. En grandes cultures, ces usages recouvrent la destruction de couverts végétaux d'interculture, de repousses de cultures, d'adventices vivaces, annuelles ou ligneuses, en vue de semer ou d'implanter une nouvelle culture en limitant la concurrence avec les adventices.

(Source : Perspectives agricoles 2021)

Cartographie des sols hydromorphes de Seine-et-Marne

Beaucoup de parcelles du secteur nord-est 77 sont concernées par des sols hydromorphes. Celles-ci bénéficient d'une dérogation sur l'usage du glyphosate sur labour comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Une cartographie des sols éditée par la CARIDF permet de localiser les zones hydromorphes. Pour plus d'information vous pouvez contacter votre conseillère CARIDF.



Source : Atlas pédologique de Seine-et-Marne au 1/50 000
 CARIDF

🚩 Que faut-il retenir ?

- La dose maximale de MA utilisable est de 1 080 g/ha quelle que soit la cible hormis les cas de lutte obligatoire.
- Le glyphosate est utilisable en non labour (pas de retournement du sol) pour culture d'automne et de printemps.
- Le glyphosate est utilisable en labour précoce (fin d'été début d'automne), **uniquement** sur sols hydromorphes et pour une culture de printemps.
- L'application par taches, en respectant la dose maximale moyenne de 1 080 g de MA par hectare, est possible et peut gérer de nombreuses situations où l'infestation n'est pas généralisée.
- Les luttes obligatoires réglementées contre certaines adventices (ambrosies..) ou pour la destruction de repousses de culture en cas de lutte contre des organismes nuisibles réglementés (ex : sur repousses de pommes de terre) est autorisée en toute situation (labour ou non labour) à la dose maximale de 2 160 g/ha/an de

PCAE 2022

Le Conseil régional d'Ile-de-France vient de publier les trois appels à projets PCAE pour l'année 2022 :

- AAP BÂTIMENTS AGRICOLES
- AAP DIVERSIFICATION
- AAP INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.

Une communication vous sera envoyée très prochainement. En attendant vous pouvez contacter votre conseiller(e) de secteur pour obtenir d'avantage d'information.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES



RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.